

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 09.12.19 - N°30 / 2019

Présidence	Daniel Terrapon
Secrétaire	Martine Duc
Responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:20
Scrutateurs :	Mme Valérie Donzallaz et M. Armand Hayoz
Présence :	98 citoyens et citoyennes
Excusés :	MM. Charles Brönnimann et Bertrand Morel, députés au Grand Conseil ; Mmes Claudine Aubonney et Rose-Marie Diacon ; MM. Gilles Aubonney, Raphaël Pichonnaz, membre de la commission financière ; Mme Lola Chappuis, MM. Théo Chappuis et Romain Mauron, tous trois jeunes nouveaux citoyens
Invités :	MM. Patrice Bersier, du bureau RWB Fribourg SA et Norbert Carrel, responsable technique de la commune ; Mme Stéphanie Buchs du quotidien La Liberté de Fribourg.

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n° 47 du 22 novembre 2019, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 2/2019. L'article 12 de la LCo est donc respecté. L'assemblée communale est présidée par Monsieur le Syndic, Daniel Terrapon. L'Assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Aucun(e) citoyen(ne) n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, le Président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le Président salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation à cette assemblée communale dédiée principalement aux budgets 2020 et il les remercie d'être venus si nombreux. Il salue tout particulièrement **Mme Stéphanie Buchs**, journaliste pour le quotidien La Liberté, ainsi que **MM. Patrice Bersier**, représentant le bureau RWB Fribourg SA et **Norbert Carrel**, responsable technique de la commune.

Le Président demande si, hormis **Mme Buchs, MM. Bersier et Carrel**, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote.

La parole n'est pas demandée.

Mme Valérie Donzallaz et **M. Armand Hayoz** sont nommés scrutateurs et élus par applaudissement. Le total des voix est de 98 et la majorité absolue est de 50 voix.

Le Président demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous.

M. Pierre Grandjean propose de modifier la dénomination du point 3.2 relatif au crédit complémentaire pour l'étude de la réfection de la route de Chaffeiru, secteur Lentigny. Il suggère que sa dénomination soit crédit complémentaire pour l'étude de la desserte du quartier de la Grande Fin afin que les deux dossiers soient bien distincts. Il estime que cette route de desserte ne concerne pas les riverains de la route de Chaffeiru comme cela a été annoncé dans l'Information communale.

Le Président s'oppose à cette modification car l'étude consiste en un prolongement de la route communale afin qu'une boucle soit créée. L'idée d'ajouter ce complément au dossier de la route de Chaffeiru est confortée par le fait que la route de Chaffeiru est directement impliquée.

Le Président invite l'Assemblée communale à passer au vote pour la dénomination du point 3.2 telle qu'énoncée dans l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve par 55 oui, 22 non et 21 abstentions.

Ordre du jour :

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2019**
- 3. Budgets 2020**
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement**
 - 3.2 Crédit d'étude réfection route de Chaffeiru : crédit complémentaire**
 - 3.2.1 - Rapport de la commission financière
 - 3.2.2 - Vote du crédit y relatif
 - 3.3 Adduction d'eau potable : remplacement d'une conduite dans le quartier "Route de Corserey - Le Sécheron" : crédit complémentaire**
 - 3.3.1 - Rapport de la commission financière
 - 3.3.2 - Vote du crédit y relatif
 - 3.4 Budgets de fonctionnement et d'investissements**
 - 3.4.1 - Rapport de la commission financière
 - 3.4.2 - Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
- 4. Divers**

30.1. Promotion des nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Le Président informe que vingt et un nouveaux citoyens ont atteint l'âge de leur majorité civile et qu'ils ont été invités personnellement à participer à leur première assemblée

communale. Il salue **Mmes Gaëlle Baumgarten, Alicia Menétrey, MM. Pierre Alt, Robin Codourey, Simon Volery et Simon Yerly** et il les remercie de leur présence. Il relève que c'est très bien qu'ils profitent de la possibilité qui leur est donnée de s'exprimer dans le cadre de la vie politique de notre pays et il espère que cette assemblée ne sera pas leur dernière.

30.2. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2019

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée communale a été publié sur le site internet de la commune. Il était également disponible au bureau de l'administration.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté par 98 oui, 0 non et 0 abstention.

30.3. Budgets annuels

Point 3 - Budgets 2020

3.1 - Présentation du budget de fonctionnement

Le Président présente le budget de fonctionnement. Il précise qu'il est difficile de comparer le budget avec les comptes 2018 en raison du changement intervenu au niveau du cercle scolaire (séparation avec la commune de Corserey).

Le total des charges s'élève à CHF 8'700'318.25 ce qui représente une augmentation de 2.3 % par rapport au budget 2019. Ce même budget prévoit des produits pour CHF 8'717'141.55 ce qui représente une augmentation de 3.1 % par rapport au budget 2019. Le résultat de l'exercice est de CHF 16'823.30 ce qui représente une augmentation de CHF 66'617.10 par rapport au budget 2019.

La quote-part des charges liées cantonales est identique à celle du budget de l'an dernier. La part des charges liées par convention est quant à elle en augmentation. **Le Président** rappelle que le conseil communal n'a aucune influence sur ces charges liées. Les charges communales ordinaires représentent le 49.02 %. Les amortissements obligatoires représentent le 5 %.

Les charges de fonctionnement selon leur importance sont présentées. Le dicastère de l'enseignement et la formation représente toujours la plus grosse dépense avec un montant de CHF 2'506'859.45 (28.81 %), suivi par les finances, impôts et bâtiments (15.52 %), les affaires sociales (13.77 %), la protection, aménagement et environnement (12.60 %), la santé (8.94 %), l'administration (7.35 %), les transports, communications (7.16 %), le culte, culture et loisirs (2.79 %), l'ordre public (2.99 %) et l'économie (0.27 %).

Le Président informe que trouver l'équilibre financier est complexe. Il prend l'exemple de la gestion des déchets. Ce fut un temps où la récupération des déchets était financièrement intéressante. Il cite l'extrait du journal Le Temps du mois d'avril 2013 qui titrait "Les déchets, mine d'or pour la Suisse". Pour rappel, notre pays est l'un de ceux qui produit le plus de déchets au monde, à contrario c'est l'un qui recycle le mieux. Le communiqué de l'ASTAG (Association suisse Infrastructures communales) et de VSMR (Association suisse de recyclage du fer, du métal et du papier) du 27 août 2019 fait part que les prix des vieux papiers et cartons sont sous pression. En septembre, il a été annoncé que la situation s'est péjorée et que le cours du vieux papier et de la ferraille avait fortement chuté. La problématique provenant du fait que la Chine et la Malaisie qui importaient les déchets depuis l'Europe ont décidé de fermer leur porte. Pour cette

raison, le montant figurant aux budgets 2020 concernant le recyclage précité est à 0 franc. A l'avenir, il est probable que l'élimination des déchets soit payante. Actuellement, le conseil communal veille à ce que le taux de couverture par les taxes communales soit supérieur au 100 % car ainsi le montant de la TVA (7.7 %) peut être récupéré. Le taux de couverture est de 103.3 % et cela représente une marge de CHF 5'354.00 qui permet d'assumer les frais d'entretien. Lorsque le taux de couverture n'atteint pas le 100 %, la taxe de la TVA ne peut pas être récupérée. Il est démontré à l'écran un exemple avec un taux de couverture par les taxes de 98.2 %. Cela représente une marge négative de CHF 3'000.00 (sans tenir compte du montant de la TVA). En additionnant le montant de la TVA, la différence négative se chiffre alors à CHF 10'340.00. Dès que ledit taux sera au-dessous du 100 %, le conseil communal devra revoir sa politique au niveau de la gestion des déchets. Quant aux objets encombrants, il relève que la commune accepte beaucoup de choses, un œil plus attentif sera peut-être nécessaire à l'avenir.

Le Président démontre à l'écran comment est budgétisé l'impôt sur le revenu pour 2020. Le Service cantonal des contributions (SCC) a transmis aux communes les données des impôts 2017, basées sur les revenus des contribuables durant cette même année, chiffres auxquels il faut additionner un montant correspondant à l'évolution des trois dernières années, soit le 6.9 %. Ce total est ramené au coefficient communal (89 ct par franc payé à l'Etat). Ce montant de CHF 4'783'243.00 est alors divisé par le nombre d'habitants de la commune, y compris les enfants, pour arriver au chiffre de CHF 2'358.60 par habitant. En tenant compte de la population légale au moment de l'élaboration du budget (2'057 habitants), d'une potentielle évolution de la population de 60 personnes et d'une augmentation des impôts liés au dividende de CHF 38'433.00 (information du SCC), le résultat final du calcul précité est de CHF 5'031'592.10, chiffre étant très optimiste. Il ne faut pas oublier que chaque propriétaire qui entreprend des réparations de son bien immobilier a le droit de déduire le montant des factures payées, ce qui peut péjorer le revenu de l'impôt. Dès lors, pour 2020, le conseil communal a décidé de se baser sur le montant de CHF 4'850'000.00 qui lui semble être raisonnable.

M. Yvan Jordan relate avoir eu plaisir à prendre connaissance du détail de la calculation du revenu, par contre il y a constaté que les revenus par rapport à l'impôt immobilier, les mutations et autres sont pessimistes.

Le Président répond qu'il est très difficile d'estimer lesdits montants car il n'est pas possible de savoir si des maisons seront vendues ou non. Le chiffre est vraiment aléatoire. Il précise que le budget de fonctionnement sera voté à la fin de la partie financière.

3.2 - Routes secteur Lentigny

Crédit d'étude réfection route de Chaffeiru : crédit complémentaire

Le Président passe la parole à Fabio Carlucci, conseiller communal en charge du dicastère des routes.

Fabio Carlucci rappelle que l'Assemblée communale du 1er octobre 2018 avait accordé un crédit d'étude de CHF 110'000.00 pour l'analyse de la réfection de la route de Chaffeiru prévoyant l'élargissement de la route en comprenant la création d'un trottoir, la mise en séparatif des collecteurs des eaux claires et eaux usées et le remplacement des conduites d'eau potable. La route (tracé en rouge sur le plan présenté) fait partie du Plan directeur cantonal ainsi que du Plan directeur communal. Elle vise à desservir le Plan d'aménagement de détail (PAD) "La Grande Fin" et à futur, l'extension de la zone résidentielle planifiée sur l'article 442 RF. Dans cette perspective, la création d'une nouvelle route collectrice semble pertinente d'un point de vue de la mobilité. Cette demande de crédit complémentaire servira à élaborer une étude de faisabilité.

Le Président précise que ledit travail complétera la démarche qui a été proposée par le Service de la mobilité (SMo). Jusqu'à maintenant, le canton ne s'est jamais prononcé de manière formelle quant à la faisabilité de la "Route Morel" ou de la desserte de la Grande Fin. L'un des services de l'Etat approuvait et l'autre désapprouvait le projet. Afin de connaître la faisabilité ou non du projet, il est nécessaire de soumettre l'étude à un examen préalable auprès de tous les services de l'Etat.

M. Pierre Grandjean demande quelles sont les raisons qui font que la réfection de la route de Chaffeiru et la création d'une route de desserte font un seul projet.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'une route de desserte mais bien de la prolongation de la route communale afin de créer une boucle. Elle fera également office de desserte pour la Grande Fin et la future zone (art. 442 RF) qui est mentionnée dans le Plan directeur cantonal comme une zone d'extension du territoire d'urbanisation.

M. Pierre Grandjean rappelle que le premier crédit alloué (CHF 110'000.00) prévoyait les travaux jusqu'à la mise à l'enquête. En ajoutant le montant demandé de CHF 37'000.00, il constate que la mise à l'enquête de la route de Chaffeiru sera retardée, raison pour laquelle il souhaite dissocier les deux sujets.

Le Président précise que les plans présentés à un examen préalable sont quasiment identiques à la version finale. Le canton pourra exiger de petites modifications. La mise à l'enquête se fera pour la route de Chaffeiru et son prolongement en un dossier à condition que le prolongement soit réalisable, que le propriétaire des terres soit d'accord. Avant d'engager des négociations avec le propriétaire, le conseil communal veut être sûr que ce prolongement soit faisable. La détermination du nom de la future route est du ressort du service de la nomenclature.

M. Eric Radermecker demande quel est le besoin actuel de cette route et il précise que personne ne circule sur cette route si ce n'est pour desservir le futur de la Grande Fin.

Le Président répond que certainement des citoyens habitant le haut de Chaffeiru emprunteront le prolongement pour se rendre à Cottens ou à Onnens afin d'éviter de faire tout le tour par le village. La nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) exige que la Grande Fin soit construite avant de développer les autres zones à bâtir de la commune. Ainsi le développement est bloqué. De plus, le but d'une commune qui a des zones à bâtir est qu'elles se construisent.

M. Frédéric Morel relate avoir entendu plusieurs échos disant qu'il avait renoncé à son interdiction de traverser son terrain. Il est regrettable qu'il n'ait pas été mis au courant de ce plan présenté car il est le principal concerné. Il s'est renseigné quant à sa faisabilité auprès du Service de l'agriculture (SAGri). Ce dernier dit qu'il n'est pas possible de desservir une zone résidentielle à travers des terres agricoles. Etant donné que le SAGri et lui-même n'accepteront pas la réalisation du projet, **M. Morel** propose de refuser afin d'économiser le montant de CHF 37'000.00 qui appartient à tous les citoyens. De plus, cette route casse le dernier dégagement de sa ferme.

Le Président relève que le dossier devient volumineux au fil des ans qui s'écoulent. Malgré la position précitée de **M. Morel**, le conseil communal désire obtenir l'avis officiel de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Il regrette vivement le fait que **M. Frédéric Morel** n'ait pas été averti de ce projet. Il pensait que cela avait été fait. Il avait été décidé d'obtenir en premier lieu le préavis du canton puis d'entamer les discussions avec les propriétaires des terres.

M. Henri Brasey demande ce que signifie faisabilité, est-ce au niveau financier ?

Le Président répond que l'avis de faisabilité souhaité est par rapport à la loi. Le courrier

du SMO dont un extrait est présenté à l'écran est clair. Pour obtenir un avis officiel, il faut passer par un examen préalable qui exige la présentation de plans.

Mme Marianne Stern est choquée par le fait que les discussions avec le propriétaire n'ont pas été une priorité et elle comprend sa position, à savoir de refuser le crédit alors que la décision de faire la route n'a pas encore été prise.

Le Président respecte le point de vue de **M. Frédéric Morel**. Néanmoins il rappelle qu'il est important pour la commune d'avoir la réponse de l'entier des services.

Olivier Mettraux informe avoir rencontré, avec **le Président**, le SMO qui a laissé entendre qu'une solution serait possible. Et ce d'entente avec le SAgri étant donné qu'une zone d'extension est prévue dans le Plan directeur cantonal. Cela permettra de desservir la Grande Fin et de diminuer le trafic sur la route de Chaffeiru. Il relate les mêmes arguments que **le Président** quant à l'obligation de présenter ce crédit d'étude afin que le conseil communal obtienne une réponse de tous les services de l'Etat. Dès lors, le conseil communal en collaboration avec **M. Morel** étudiera le dossier. En ne procédant de la manière précitée, le conseil communal n'aura jamais de réponse formelle de la DAEC.

Mme Margot Volery demande ce qu'il en est du recours du Conseil d'Etat au Tribunal fédéral concernant l'arrêté du Tribunal qui remet en question plus d'une cinquantaine de PAL. Est-ce que cela concerne La Brillaz ?

Olivier Mettraux informe avoir reçu un courrier de la DAEC à ce sujet. La commune est concernée dans une petite partie. Un courrier nous informant des mesures à prendre devait être envoyé et à ce jour le conseil communal n'a reçu aucune nouvelle. De ce fait, il ignore s'il devra rouvrir le dossier. Il précise que le PAL devait être approuvé en cette fin d'année. L'Association des communes fribourgeoises a écrit au canton afin d'obtenir plus d'informations et aucune réponse ne leur a encore été transmise.

M. Frédéric Morel relate que c'est extraordinaire que la commune puisse prendre le droit de dessiner une route sans en parler à la personne concernée. Il a toujours dit qu'une piste de chantier était nécessaire pour la réfection de la route de Chaffeiru et l'aménagement de la Grande Fin. Il demande pourquoi la route existante, soit le chemin "Tortella" n'a pas été mise à l'enquête.

Le Président informe que le conseil communal n'a pas envisagé un projet par la servitude "Tortella" car cela n'est pas possible étant donné qu'elle est située en zone agricole. De plus, elle ne sera jamais au milieu d'une zone à bâtir.

M. Frédéric Morel l'a bien compris. Par contre le prolongement souhaité traverse également une zone agricole, il dit "chercher l'erreur".

M. Fabien Alt souhaite savoir quel est l'avancement des travaux en lien avec les CHF 110'000.00 de la première demande de crédit.

Le Président répond qu'une pré-analyse des emprises a été menée. S'il est possible de prolonger la route communale telle que proposé, cela aura une incidence sur la largeur de la route de Chaffeiru ainsi que sur la surface des emprises. C'est de là qu'est née la réflexion du projet présenté. Le but premier n'était pas de trouver une solution pour le quartier de la Grande Fin. En cas de réalisation du prolongement de la route, la largeur de la route pourra être élargie au minimum. Le pré-projet prévoit une largeur de route à 5.70 m.-5.80 m. ce qui fait que la surface des emprises dépasse l'entendement. Il est préférable d'attendre un peu afin de trouver une solution afin que la réalisation ne soit pas excessivement chère.

M. Jérôme Mazza informe avoir mis à l'enquête, il y a deux ans, la construction d'une halle à poulets qui prévoyait une surface plate de 30 m² pour la venue des camions lors du chargement des poulets. Cette petite surface était inexploitable. Le SMO et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) ont exigé un nouveau plan car il a fallu diminuer l'emprise sur la terre agricole. En terme écologique, pour quelles raisons une structure existante ne serait pas utilisée au lieu de traverser une nouvelle zone agricole.

Le Président comprend la position des agriculteurs, leur sensibilité à défendre le terrain agricole. Mais le conseil communal doit défendre les intérêts de l'ensemble de la commune. Si la commune ne s'agrandit pas, les impôts risquent d'augmenter car les charges liées ont tendance à augmenter et l'extension fait partie de la vie d'une commune.

Mme Florence Perroud demande si la commune peut assurer les infrastructures en cas de construction à la Grande Fin au niveau de la STEP, des écoles, de la déchetterie. Elle relate que les salles de classe sont déjà pleines voire sur occupées.

Le Président répond positivement et il précise que les salles de classe ne sont pas sur occupées. Il est même probable qu'une classe soit fermée l'an prochain.

Mme Florence Perroud est d'avis que la prise en charge des coûts pour la réalisation du projet devrait incomber aux futurs propriétaires car ce sont eux qui ont besoin de cette route.

Le Président allègue que le financement de ladite route sera négocié avec les promoteurs en temps opportun. Il rappelle qu'il s'agit d'un prolongement de la route communale.

M. Pierre Grandjean demande combien de temps il sera nécessaire d'attendre pour la réfection de la route de Chaffeiru telle que acceptée par le crédit de CHF 110'000.00. De réunir les deux projets fait que celui de la route de Chaffeiru ne progresse pas. Il est d'avis que cela ne sert à rien d'étudier ce prolongement car **M. Frédéric Morel**, propriétaire du terrain, y est opposé. De plus, il n'y a que des incertitudes et après le montant de CHF 37'000.00 aura été dépensé et le projet pas réalisable.

Le Président répond que la mise à l'enquête se fera avec ou sans le prolongement de la route communale. Il rappelle qu'il respecte la prise de position de **M. Frédéric Morel** mais en temps opportun le conseil communal prendra contact avec ce dernier. Il rappelle que cette demande de crédit complémentaire ne remet pas en question la mise à l'enquête de la réfection de la route de Chaffeiru.

M. Yvan Jordan demande ce que représente la zone grise figurant sur le plan affiché.

Le Président répond qu'il s'agit de zones à bâtir ou de zones déjà construites. Les parties hachurées représentent des zones d'extension possibles, parcelles qui sont définies dans le PAL.

M. Fabien Alt relate que c'est intéressant de jouer avec la peur du porte-monnaie en disant que les impôts pourront être augmentés si la commune ne se développe pas. Il demande si les habitants de la route de Chaffeiru peuvent bénéficier d'une diminution d'impôt s'ils ont une route de desserte.

Le Président répond que, pour autant que l'Assemblée vote le crédit pour la réalisation de la route, les habitants auront une route neuve devant leur maison ce qui aura pour incidence une augmentation de la valeur de leur bien immobilier.

Mme Marianne Stern demande s'il ne serait pas possible de mettre d'autres zones en

zone à bâtir.

Le Président répond par la positive, par contre les propriétaires qui devront subir un dézonage ne seront pas très contents et risqueraient de demander à être dédommagés.

3.2.1 - Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois, président de la commission financière, donne lecture du rapport.

"Préambule

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à 2 reprises pour examiner ces documents.

Cette dernière a également pris connaissance des décomptes finaux concernant :

- 1) **Routes : Piste cyclable Lentigny - Chénens**
Crédit accepté : CHF 192'000.00.
Montant net utilisé : CHF 195'256.65.
Montant supérieur au budget consenti : 3'256.65 (1,70%).
- 2) **Parcs publics : Aménagement des places de jeux**
Crédit accepté : CHF 64'000.00.
Montant net utilisé : CHF 67'608.15.
Montant supérieur au budget consenti : CHF 3'608.15 (5,63%).
- 3) **Achat de terrain : Parcelle RF 630 Lentigny, zone d'intérêt public**
Crédit accepté : CHF 284'000.00.
Montant net utilisé : CHF 282'645,20.
Montant inférieur au budget consenti : CHF 1'354.80 (0,50%).
- 4) **Matériel, véhicules, machines : Achat d'un véhicule semi-utilitaire Dacia Dokker**
Crédit accepté : CHF 17'000.00.
Montant net utilisé : CHF 16'600.
Montant inférieur au budget consenti : CHF 400.00 (2,36%).
- 5) **Routes : Achat d'une désherbeuse à eau chaude**
Crédit accepté : CHF 31'600.00.
Montant net utilisé : CHF 31'590.00.
Montant inférieur au budget consenti : CHF 10.00

Budgets 2020

a) Crédit d'étude réfection route de Chaffeiru (crédit complémentaire)

Le 1^{er} octobre 2018, l'Assemblée communale a accepté un crédit d'étude de CHF 110'000.00 concernant la réfection de cette route.

Depuis cet octroi, les instances cantonales ont établi un nouveau Plan directeur cantonal. Ceci pourrait permettre un prolongement de la route de Chaffeiru en direction de la route communale Lentigny – Onnens.

Le crédit supplémentaire demandé est de **CHF 37'000.00 TTC**. Le montant total du crédit d'étude « réfection route de Chaffeiru » passe de **CHF 110'000.00 TTC à CHF 147'000.00 TTC**.

Le financement du montant total de ce crédit est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

3.2.2 - Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter la demande de crédit d'étude réfection

route de Chaffeiru : crédit complémentaire de CHF 37'000.00.

L'Assemblée communale refuse par 43 non, 27 oui et 28 abstentions.

3.3 - Adduction et sources - Lentigny

Adduction d'eau potable : remplacement d'une conduite dans le quartier "Route de Corserey - Le Sécheron" : crédit complémentaire

Thomas Chappuis rappelle que l'Assemblée communale du 7 mai 2018 avait accepté un crédit de CHF 50'000.00 pour les travaux de remplacement d'une conduite d'eau dans le quartier Route de Corserey - Le Sécheron, secteur Lentigny. La conduite étant déjà âgée, le bout de canalisation (tracé en rouge sur le plan présenté) doit être remplacé. A la suite des rentrées des soumissions pour le génie civil et le sanitaire, le budget s'est avéré largement dépassé, d'où la nécessité de présenter cette demande de crédit complémentaire. La première estimation des travaux n'avait pas pris en compte la difficulté des travaux à réaliser sur la route. Il avait été fait état que d'une fouille en champ. La soumission tenait compte du changement de la borne d'hydrante alors que dans l'étude cela n'était pas le cas. Son coût est d'environ CHF 4'000.00, montant auquel il faut déduire la subvention de l'ECAB, soit CHF 2'000.00.

Le nouveau budget présenté à l'écran se chiffre à CHF 80'000.00, subvention ECAB déduite.

M. Maurice Piccand ne comprend pas pourquoi la conduite "En Chenau" ne deviendrait pas une conduite communale. Il allègue devoir entretenir la conduite d'eau et payer l'eau au tarif plein.

Thomas Chappuis répond avoir informé **M. Stéphane Queloz** qu'une étude globale concernant les hors zones à bâtir était en cours. Le conseil communal a refusé de se déterminer sur un seul quartier de la commune. La totalité desdits quartiers fera partie intégrante du plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP). Dès qu'il sera validé par le canton, une réponse pourra être apportée à votre demande.

M. Maurice Piccand demande à la commune d'acheter la conduite. Pendant quarante ans, il a dû l'entretenir et il souhaite bénéficier d'un retour sur son prix d'achat de l'eau.

Le Président propose à **M. Piccand** de soumettre sa question sous le point "Divers" car il ne concerne pas le sujet présenté.

Les honoraires initialement devisés étaient de CHF 6'000.00 et maintenant ils sont de CHF 10'000.00, **M. Gianmarco Mariotti** demande la raison d'une telle hausse.

M. Patrice Bersier du bureau RWB Fribourg SA répond que les honoraires sont dépendants de la masse de travaux à réaliser, soit du montant total des soumissions. Il a été nécessaire de revoir certains aspects, notamment celui du plan afin d'éviter la haie. Le montant initialement prévu, soit CHF 6'000.00 sont déjà entérinés. Il a été ajouté entre 30 et 35 heures de travail sur la base du tarif temps afin de pallier aux différents appareillages. Il ne s'agit pas d'honoraires fixes. Une période prolongée pour la réalisation des travaux nécessite un suivi du chantier engendrant du temps complémentaire. Il relate également que, par exemple, avec le montant de CHF 22'500.00 basé sur une offre pour les travaux de génie civil, le montant total qui sera facturé ne pourra être qu'inférieur. En gardant le montant de CHF 50'000.00, il y avait un trop grand risque de dépassement.

M. Gianmarco Mariotti demande ce qu'il va se passer si le nombre d'heures effectuées par le bureau RWB Fribourg SA dépasse leur estimation.

M. Patrice Bersier n'est pas à même de répondre mais il espère que cela ne va pas être le cas.

Thomas Chappuis précise qu'un propriétaire situé en fin de tracé a demandé à se connecter après l'établissement du premier dossier. Il espère que le montant des travaux ne va pas dépasser l'estimation.

M. André Mazza demande si les travaux situés sous la route ne pouvaient pas être prévisibles.

Thomas Chappuis répond que c'est une erreur de l'ingénieur. Parfois, il arrive que les estimations soient moins bonnes.

M. Frédéric Morel demande sur quelle base le montant de CHF 50'000.00 a été fixé. Une différence jusqu'à CHF 10'000.00 peut être admissible, par contre une aussi grande différence l'est moins.

Thomas Chappuis répond ne pas être à l'aise avec cette demande de crédit complémentaire. Par contre, il relate que des erreurs peuvent parfois arriver.

Le Président ajoute que deux solutions s'offraient au conseil communal lors de la constatation de ce dépassement qui l'a également fortement surpris. Soit il décidait d'entreprendre les travaux puis il informait les citoyens du dépassement. Il n'a pas jugé honnête de procéder de cette manière, d'où la demande de ce crédit complémentaire.

M. Henri Brasey demande la longueur de la conduite.

M. Patrice Bersier répond entre 120 et 130 mètres.

3.3.1 - Rapport de la commission financière

M. Olivier Telley, vice-président de la commission financière, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

"b) Adduction d'eau potable : remplacement d'une conduite dans le quartier « route de Corserey – Le Sécheron » : crédit complémentaire

Le 7 mai 2018, l'Assemblée communale a accepté un crédit de CHF 50'000.00 pour le remplacement d'une conduite dans le quartier.

*Suite aux rentrées des soumissions, il est apparu que le budget prévu était largement dépassé, ce qui oblige le conseil communal à présenter une demande de crédit complémentaire de **CHF 30'000.00**.*

*Le montant total de cet investissement passe de **CHF 50'000.00 à CHF 80'000.00**. Son financement est prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels (intérêts 2% et amortissement 4%) passent de **CHF 3'000.00 à CHF 4'800.00**.*

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

3.3.2 - Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter une augmentation de crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau traversant le champ entre le début de la route de Corserey et le bas du Sécheron à Lentigny.

L'Assemblée communale approuve la demande de crédit complémentaire par 88 oui, 9 non et 1 abstention.

3.4 - Budgets de fonctionnement et d'investissements

Le **Président** présente le budget des investissements. Il informe que les crédits de paiement d'un montant de CHF 1'295'566.60 sont les crédits que l'Assemblée communale a déjà approuvés. Les crédits d'engagements d'un montant de CHF 552'000.00 font référence aux projets futurs. Aucun nouvel investissement n'est prévu pour 2020. Les détails figurent dans l'Information communale.

Claude Marro est d'avis qu'il faut supprimer le crédit de CHF 37'000.00 qui vient d'être refusé.

Brigitte Eltschinger, responsable administrative, répond qu'il n'est pas nécessaire de supprimer ce montant car il peut rester en crédit d'intention pour un prochain budget. Selon la future décision du conseil communal, il pourra ainsi sans autre être adopté ou supprimé. Pour que le montant puisse être utilisé, l'Assemblée communale doit donner son accord ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

3.4.1 - Rapport de la commission financière

M. Claude Marro, secrétaire de la commission financière, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière.

"Budget de fonctionnement"

Comparaisons entre le budget 2019 et le budget 2020

Le budget de fonctionnement 2020 prévoit un bénéfice de CHF 16'823.30, alors que celui de 2019 annonce un déficit de CHF 49'793.80.

Le total des charges 2020 est de CHF 8'700'318,25 en augmentation de 2,30% par rapport au budget 2019.

En contrepartie, les revenus 2020 de CHF 8'717'141,55 sont en augmentation de 3,10% par rapport au budget précédent.

Préavis de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement 2020

Les informations transmises dans le cadre de cette assemblée ainsi que le compte-rendu publié dans l'information communale relatent de manière explicite les points importants de ce budget.

La Commission financière y adhère et sur cette base arrive à la conclusion que ce budget est réaliste et pondéré.

Elle donne donc un préavis positif au budget de fonctionnement 2020 tel que présenté.

Remarque concernant le coefficient du taux de l'impôt communal

Dans son rapport à l'Assemblée communale du 17 décembre 2018, relatif à une deuxième baisse du taux d'imposition, la Commission financière demandait au Conseil communal de procéder à une analyse complémentaire portant sur différents paramètres. Elle maintient sa demande tout en y ajoutant le critère de l'éventuelle fusion avec la commune d'Autigny.

Budget des investissements

Les reports des investissements déjà acceptés par l'Assemblée communale s'élèvent à CHF 1'295'566.60.

A ce montant s'ajoutent les investissements relatifs aux crédits complémentaires de l'étude de la route de Chaffeiru et de l'adduction d'eau au Sécheron, soit CHF 67'000.00 (votés ce soir).

A ceci s'additionnent deux objets qui seront votés ultérieurement, soit :

- a) CHF 185'000.00 pour l'aménagement des arrêts de bus de Lentigny, moins **CHF 15'000.00 de participation de tiers**

b) CHF 315'000.00 pour la réalisation de canalisations à Lovens.

Ainsi, le budget total des investissements 2020 s'élève à **CHF 1'847'566.60**

La capacité de crédit disponible de la commune, selon les informations les plus récentes du Service des communes, est de CHF 6'291'300.00 (arrondie), situation au 31.12.2018. La Commission rappelle que le budget des investissements est uniquement un budget d'intention et que chaque nouvel investissement prévu devra être soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Préavis de la Commission financière relatif au budget des investissements 2020

Sur la base des informations qu'elle a reçues et des considérations émises ci-dessus, la Commission financière émet un préavis positif au budget général des investissements 2020."

3.4.2 - Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

L'Assemblée communale est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté.

L'Assemblée communale approuve par 98 oui, 0 non et 0 abstention.

L'Assemblée communale est invitée à approuver le budget des investissements 2020 tel que présenté.

L'Assemblée communale approuve par 97 oui, 0 non et 1 abstention.

30.4. Propositions

Point 4. - Divers

Le Président informe que les travaux relatifs au projet de fusion des communes d'Autigny et La Brillaz sont à bout touchant. La convention sera signée le 17 décembre prochain. Ladite convention sera publiée dans la Feuille officielle du 27 décembre 2019 et simultanément sur un site internet dédié uniquement à la fusion qui a pour adresse www.fusionalb.ch. Dès le 27 décembre prochain, toutes les informations seront consultables sur ledit site. Une séance d'information aura lieu le 8 janvier 2020 à 19h30 à la salle paroissiale d'Onnens et le 9 janvier 2020 à 19h30 à Autigny. Les deux séances sont ouvertes aux citoyens des deux communes. Afin de renseigner la population sur les aspects légaux, **M. Carl-Alex Ridoré**, Préfet, sera présent lors de ces deux séances. En cas de vote positif des citoyens des deux communes (Autigny et La Brillaz), la fusion sera effective au 1er janvier 2021.

M. Henri Brasey demande quel est le nom de la future commune.

Le Président répond que l'information fait partie de la convention et ne peut pas être divulgué ce soir.

Beatrix Guillet informe que la loi sur les communes du canton de Fribourg oblige chacune d'elle à mettre en place des structures dédiées aux seniors. Le conseil communal a décidé de créer un conseil des seniors afin qu'il l'accompagne dans la réalisation de certaines tâches. Etre senior signifie avoir atteint l'âge de la retraite, soit pour les dames 64 ans et pour les hommes 65 ans. La prévision d'augmentation de cette tranche de la population d'ici 2039 est de 25 %. Au vu de ce qui précède, le conseil communal a invité la population par un tout-ménage à transmettre leur candidature. Ledit conseil vient d'être constitué. Beatrix Guillet a le plaisir de saluer son président, **M. François Magnette**, et sa vice-présidente, **Mme Marie-José Mettraux**.

M. François Magnette informe être un jeune senior et qu'il se fait une joie d'aider les seniors à être mieux représentés et de faire partie intégrante du cadre social afin de gagner un maximum d'autonomie. Il s'y engage et précise que chaque membre dudit conseil est très motivé pour 2020.

Beatrix Guillet lui rappelle qu'il ne faudra pas hésiter à transmettre des propositions au conseil communal.

Concernant le message "Sauvons des vies", **Beatrix Guillet** informe que quatre défibrillateurs ont été installés dans la commune, soit deux à Lentigny (à l'administration et à la salle polyvalente), un à Lovens (ancienne école) et un à Onnens (école maternelle). Cela permettra peut-être de sauver des vies. Afin d'inciter le maximum de personnes à faire le bon geste au bon moment, le conseil communal a décidé de subventionner la formation BLS-AED-SRC. Cette dernière coûtera à chacun CHF 20.00 au lieu de CHF 100.00. Des feuilles d'inscription sont disponibles ici ce soir et dans l'Information communale que chacun a reçue. La séance d'information qui s'est déroulée à la salle paroissiale d'Onnens n'a hélas pas attiré la foule. Le conseil communal va redoubler d'effort afin qu'un grand nombre de citoyen(ne)s suivent ce cours. Il ne faut pas hésiter à la contacter ainsi que **le Président**.

Le Président relève qu'un investissement de CHF 20.00, s'il peut permettre de sauver des vies, n'est vraiment pas élevé.

Le Président lance un appel à candidature pour le poste laissé vacant suite au départ de **Beatrix Guillet** au sein de la Commission sociale du Service social Sarine Ouest (ARCOS) qui regroupe dix communes. Cette commission est composée de cinq membres. Actuellement trois personnes font partie d'un exécutif communal d'où la volonté d'ARCOS de promouvoir le poste au sein de la population et non d'un exécutif. Les annonces de candidature doivent être faites jusqu'au 15 janvier 2020.

Beatrix Guillet souligne qu'elle a fait le choix de quitter cette commission qui a pour rôle d'octroyer l'aide sociale sur la base de dossiers préparés par les assistants sociaux. La tâche est très intéressante. Les conseils communaux n'ont que très peu d'informations à ce sujet, ce qui est une bonne chose. Ladite commission joue le rôle d'arbitre et ce d'une manière très confidentielle. La commission sociale appelle à promouvoir le poste auprès des citoyens des dix communes concernées afin d'obtenir une diversité d'avis. En terme d'engagement, elle se réunit huit fois par an sur une durée de trois heures et ce, jusqu'à maintenant, le mercredi matin. Toute personne intéressée est priée d'informer le conseil communal qui transmettra la candidature à qui de droit.

M. Maurice Piccand revient sur sa proposition c'est-à-dire que la commune reprenne la conduite d'eau dans le quartier "En Chenau", secteur Lovens. Il précise qu'il n'est pas question de dépenser de l'argent. Par contre, si des travaux s'avèrent nécessaires la charge financière sera assumée par la commune. De plus, il souligne que certaines habitations ne sont pas reliées à l'eau potable de la commune et propose que les citoyens concernés achètent l'eau au prix payé par la commune.

Thomas Chappuis comprend le point de vue, par contre il rappelle que le conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière. Une étude est en cours afin de rapprocher le point de raccordement en eau potable qui se trouve actuellement à La Buchille, secteur Lovens. Il informe que la commune achète l'eau à CHF 1.65 et la vend à CHF 1.30 à la population.

M. Stéphane Queloz relève que l'an dernier des habitations ont été privées d'eau en raison d'un problème de conduite. Des pertes d'eau à hauteur du 25 % ont été constatées. Il estime qu'en cas d'incendie, la borne d'hydrante (BH) est assez éloignée.

Le coût pour le rapprochement de cette dernière a été estimé à CHF 50'000.00. Il s'est demandé si elle ne pouvait pas servir également à alimenter les maisons concernées car ce sont des personnes qui cotisent également à la commune. Il avait regardé dans un premier temps avec **Michel Rey** puis il s'est entretenu par téléphone avec **Thomas Chappuis** qui lui a dit qu'il ne savait pas si cela allait être possible en raison du coût. Il estime que chaque citoyen devrait être sur le même pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas. Sept ménages sont concernés par cette problématique. Il est d'avis qu'une solution doit être trouvée en collaboration avec les personnes concernées. Cela fait déjà un an et demi qu'il attend et que l'eau devrait leur être donnée. Il estime que la différence de prix entre l'achat et la vente est également pour tous les citoyens. Il rappelle que la conduite sera donnée à la commune.

Thomas Chappuis précise avoir essayé de le joindre dernièrement à deux reprises sans succès et par la suite il a omis de réessayer. Il est également au regret de constater que les sources privées sont asséchées et ne fournissent donc plus suffisamment d'eau à ses propriétaires. Il informe être à la recherche de sources d'eau et que la commune n'a aucune obligation car elle est couverte au niveau de la défense incendie. Un rapprochement de la BH qui doit fournir l'eau aux habitations exigera l'installation de plus gros tuyaux qui vont augmenter le prix. Il relate que huit zones sont concernées par cette problématique et que cela représente un budget de plus d'un million de francs. Afin que toute la population soit traitée de façon identique, le conseil communal ne peut pas reprendre les infrastructures en question. Une loi et un règlement régit cela. Il travaille beaucoup afin de trouver une solution. Il reconnaît que ce n'est pas très rapide car il faut du temps afin de trouver la bonne ligne à suivre.

Le Président relève que la demande de **M. Stéphane Queloz** a été le moteur à la réflexion. Il rappelle que le conseil communal a décidé d'intégrer les réseaux concernés au PIEP. Quelques modifications doivent encore être apportées à sa première version. Des procédures doivent être respectées et cela prend du temps.

Mme Valérie Donzallaz, membre du conseil des parents, fait état de la place de jeux de l'école 1901 à Lentigny. La partie du terrain de football fraîchement engazonnée est actuellement fermée. Les chaussures des enfants sont régulièrement dans un état très sale. Les accueillantes de l'accueil extrascolaire, les maîtresses et les parents s'en plaignent. Ces derniers ont émis le souhait que le sujet soit soumis à l'Assemblée communale.

Le Président répond que le conseil communal est conscient du problème. Il réfléchit à une solution pour un sol plus dur que du gazon.

M. Yvan Jordan a constaté que les filets des buts de football et des paniers de basket de la place de jeux jouxtant la salle paroissiale à Onnens ne sont pas encore changés alors qu'il constate que l'investissement a été bouclé.

Le Président précise que l'investissement précité concernait les places de jeux de Lentigny et Lovens. Le remplacement des filets précités est prévu pour l'an prochain dans le cadre du budget de fonctionnement.

Pour des raisons écologiques, **Mme Lucie Menétray** demande s'il ne serait pas possible d'envoyer par voie électronique toutes les informations destinées aux citoyens.

Le Président répond que cela n'est malheureusement pas possible dans l'immédiat car l'entier de la population n'a pas encore internet. Dans 10-20 ans, cela sera certainement possible. Il précise que le nombre d'impression ne fait pas la cherté. L'impression de quelques informations communales reviendrait aussi chère que l'impression de quelque 800 exemplaires. Il reconnaît que le papier devient un problème car il n'est plus possible de le vendre.

M. Dominique Baudois suggère d'avancer l'heure de l'Assemblée communale à 19h30 et demande s'il y a une obligation légale afin qu'elle débute à 20h00 et si cela pourrait convenir aux personnes présentes.

Le Président répond qu'il n'y a aucune obligation légale, que 20h00 est l'heure usuelle et qu'il prend note de la remarque.

Mme Anne Magnin demande s'il serait possible d'installer des poubelles aux arrêts de bus car, habitant à proximité, le gazon de sa propriété fait office de poubelle.

Le Président prend note de la remarque.

Mme Fatima Menétray ne sait pas si le sujet des Transports publics fribourgeois (TPF) concerne la commune mais elle tient à dire qu'elle est fâchée contre cette entreprise car les jeunes qui se rendent à Fribourg pour leurs études prennent le bus à Onnens et lorsque le bus arrive à Rosé, le train est déjà parti. Elle peine à comprendre le phénomène car il y a 3-4 minutes de différence entre l'arrivée du bus et le départ du train. Est-ce qu'il y a une raison à cela ?

Le Président répond que la commune ne peut hélas pas faire grand-chose si ce n'est de relayer ses propos. Il précise que le phénomène inverse existe aussi. Les enfants qui partent pour l'école primaire doivent aussi attendre. Pour l'instant, les TPF n'ont pas de solution. Il partage son avis. Ce n'est pas normal que les étudiants devant se rendre à Fribourg n'arrivent pas à prendre le train. Il y aurait la possibilité que les bus partent plus tôt par contre ils seront toujours dépendant du trafic plus ou moins dense.

Mme Gaëlle Baumgarten est d'avis que ce n'est pas la circulation à l'origine du phénomène mais qu'il s'agit du laps de temps entre les correspondances train et bus. Elle propose que la marge entre l'arrivée du bus et le départ du train soit plus grande afin de pallier à ladite problématique.

Le Président dit alors que le mieux serait d'organiser une séance en présence des TPF.

M. Jérôme Mazza a remarqué un encart dans l'Information communale disant que la ligne 339, ligne desservant notre commune, va subir des changements d'horaire et demande si cela va concerner les enfants.

Le Président répond qu'il ne s'agit que d'une publicité et qu'il n'a pas connaissance d'éléments spécifiques.

M. Armand Hayoz demande si le conseil communal a une solution concernant l'élimination du plastic amené à la déchetterie.

Le Président répond par la positive. Il informe que le conseil communal est allé visiter la société chargée de traiter et de valoriser les déchets des communes de sa zone d'apport (SAIDEF) et que ce fut fort intéressant. A certains endroits, les plastics sont récupérés dans des sacs spécifiques coûtant moins chers. A la commune de La Brillaz les films et cornets plastics doivent être mis dans les sacs taxés. Les acteurs de la récolte du film plastic les acheminent à l'étranger, principalement en Autriche où ils sont brûlés dans les cimenteries. En terme écologique, la démarche est désastreuse. A contrario, la SAIDEF a besoin de combustible pour faire tourner son usine. Ladite usine revalorise les déchets, elle produit de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude pour le chauffage à distance. Actuellement, la SAIDEF manque de matériaux et le plastic en est un excellent. Quelque fois par an, elle doit en importer depuis la Pologne et la Tchèque pour le fonctionnement de leur usine. Actuellement, la commune de La Brillaz préconise la façon la plus écologique pour détruire les films plastics, c'est-à-dire de les mettre dans

les sacs à poubelle taxés.

M. André Mazza dit alors qu'il ne faudrait pas les mettre dans les objets encombrants mais dans les sacs taxés.

Le Président confirme et dit que la commune est certainement trop souple sur ce point du tri des déchets. Comme expliqué dans la présentation du budget, il s'agira à l'avenir de revoir cette situation.

M. Maurice Piccand informe qu'un panneau interdisant la circulation est situé à Prez ainsi qu'à Lovens indiquant que les camions ne doivent pas prendre la route de Prez. Il ne comprend pas pourquoi 3-4 gros camions y passent presque tous les jours. Il précise que certains ne sont même pas arrivés à monter. Il se dit heureux qu'aucun accident ne soit encore arrivé car beaucoup de voitures passent par cette route.

Le Président répond que les autorités communales n'ont aucun pouvoir. Par contre, il va relayer cette problématique auprès de la Police cantonale car elle seule peut sévir. Le poste de police de Prez-vers-Noréaz sera averti afin qu'il observe la chose de plus près. Il précise que les chantiers à Lovens sont bientôt terminés.

Le Président tient à saluer et remercier tout particulièrement **Mme Beatrix Guillet** qui va quitter ses fonctions au sein du conseil communal au 20 décembre prochain. Durant ses onze ans, elle a vu défiler 25 conseillers communaux. Elle a connu une trentaine d'Assemblée communale assise à la table du conseil et en a présidée 18. Au nom du conseil communal, des citoyennes et citoyens, il la remercie vivement pour son engagement et lui souhaite plein succès dans toutes ses heures qui seront laissées libres.

L'Assemblée communale l'applaudit chaleureusement.

Beatrix Guillet fait part de ses remerciements. En début de législature, elle n'avait pas prévu quitter ainsi. La décision n'a pas été prise de gaîté de cœur. Il est certain que ladite activité va lui manquer. D'avoir été syndique et conseillère communale de la commune de La Brillaz fut un privilège et un honneur pour elle. Elle s'excuse de ne pas avoir respecté son engagement pris en 2016, soit d'aller jusqu'au bout de son mandat. Des événements de vie ont fait qu'elle n'a plus le feu sacré. Elle l'a perdu avec cette nouvelle dynamique qui règne au sein du conseil communal. Elle n'a plus ce plaisir à siéger et elle est d'avis qu'il est préférable de laisser une nouvelle force représenter la commune de La Brillaz. Les élus ont l'opportunité d'influencer le cadre de vie. En premier lieu, elle tient à remercier les employés de l'édilité, du service technique et le personnel de l'administration. Sans eux, rien n'aurait été possible et elle partage les applaudissements avec eux. Elle remercie également sa famille, tout particulièrement son mari, pour avoir tous été compréhensifs, de lui avoir permis de réaliser cette expérience. Elle remercie également les citoyens et les citoyennes de lui avoir fait confiance et elle précise qu'elle aura l'occasion de les croiser à nouveau lors des diverses manifestations villageoises. Pour l'anecdote, elle informe que lors de sa première et de sa dernière assemblée communale, il a été parlé de la route de Chaffeiru et de la Grande Fin.

Le Président remercie **Beatrix Guillet** et étant donné qu'il faut laisser la place à des forces vives, il présente **M. Daniel Bouzon**, nouvel élu au sein du conseil communal. Il rejoindra le conseil communal le 21 décembre 2019. Il est accueilli par l'Assemblée communale par applaudissements.

Le Président souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et il invite les citoyens et les citoyennes à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape à l'étage inférieur.

L'Assemblée communale est levée à 22h20.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président



Daniel Terrapon

La Secrétaire



Martine Duc